



Mise en application de nouvelles normes européennes du domaine des télécommunications applicables au Grand-Duché de Luxembourg.

Considérant la loi modifiée du 4 juillet 2014 relative à la réorganisation de l'Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services et notamment l'article 3 ;

1. Sont considérées comme nouvelles normes nationales applicables au Grand-Duché de Luxembourg, les normes européennes figurant sur le Relevé ILNAS (Novembre 2018) ci-annexé qui comprend les normes européennes élaborées et adoptées par l'Institut européen des normes de télécommunications (ETSI).
2. Ce relevé est une mise à jour du catalogue des normes européennes qui complète et modifie les 44 volumes précédents publiés au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg - Mémorial A.
3. La disponibilité de ces normes pour les milieux intéressés est assurée par l'Organisme Luxembourgeois de Normalisation auprès de l'ILNAS et leur mise à disposition se fait sur demande.

Luxembourg, le 8 novembre 2018.

Jean-Marie Reiff
Directeur

ILNAS - Organisme luxembourgeois de normalisation

Relevé des nouvelles normes applicables au Grand-Duché de Luxembourg (Novembre 2018)

Mise à jour du catalogue des normes européennes pour le domaine des télécommunications

Indicatif et Objectif de la norme	Édition
ILNAS-EN 303 472 V1.1.1 Environmental Engineering (EE) ; Energy Efficiency measurement methodology and metrics for RAN equipment	10/2018
ILNAS-EN 300 743 V1.6.1 Digital Video Broadcasting (DVB) ; Subtitling systems	10/2018

